# LES VISITES PASTORALES DE MONSEIGNEUR DE LA ROCHEFOUCAULD DANS LE DIOCÈSE DE BOURGES AU XVIII° SIÈCLE

PAR

## CLAUDE LAUDE-FAUCHER

licenciée ès lettres

Pour étudier les visites pastorales de Monseigneur de La Rochefoucauld nous avons choisi une seule source de base, les registres de procès-verbaux des visites de cet archevêque, conservés à la bibliothèque du grand séminaire de Bourges, et dont nous avons consulté le microfilm aux Archives départementales du Cher (1 Mi 23). Nous nous sommes volontairement limitée à cette source parce que nous avons voulu analyser dans son ensemble ce document qui concerne tout le diocèse, mais n'a jamais été étudié dans sa totalité. Nous n'avons donc pas choisi les thèmes de notre étude, mais relevé une masse de données que nous avons mises en forme en un bilan général; pour en mieux juger, nous avons voulu l'éclairer d'abord en rappelant la définition et l'histoire de la visite pastorale, en décrivant le cadre des visites étudiées, la personnalité des visiteurs et la situation matérielle et morale des visités, ainsi qu'en discutant la valeur de notre documentation.

# PREMIÈRE PARTIE

### SITUATION

# CHAPITRE PREMIER

#### HISTOIRE D'UNE INSTITUTION

Depuis ses origines, la visite pastorale a connu une évolution historique qui en a peu à peu fixé les bases juridiques et organisé la pratique; le Concile de Trente marque un renouveau, réaffirme les grands principes. Localement, l'action personnelle des évêques assure l'expansion de la pratique. En France, elle prend au cours du xviie siècle un caractère spécifique d'inspection matérielle qui devient dominant au xviiie siècle, en même temps que les méthodes se renouvellent. Le diocèse de Bourges a connu cette évolution de la pratique de la visite: nous en trouvons des témoignages du xiiie à la fin du xviiie siècle. Un des plus importants est constitué par les visites de Monseigneur de La Rochefoucauld de 1732 à 1738.

# CHAPITRE II

### CONTEXTE DES VISITES DE MONSEIGNEUR DE LA ROCHEFOUCAULD

Le diocèse de Bourges n'est pas défavorisé par les conditions naturelles, mais la mauvaise qualité des routes n'offre pas de facilités au visiteur. La population est assez misérable. La situation religieuse est stable : les luttes jansénistes sont apaisées, le protestantisme a laissé des traces.

L'archevêque Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld est un prélat de grande famille, tôt doté de riches bénéfices; appelé au diocèse de Bourges, il y fit preuve de zèle et de conscience dans l'exercice de ses fonctions. Une carrière politique importante lui fit, après une période d'activité dans son diocèse, observer moins la résidence, jusqu'à sa mort en 1757. Il est accompagné au cours de ses visites par plusieurs ecclésiastiques qui l'escortent et l'assistent.

#### CHAPITRE III

# PRATIQUE DE LA VISITE

Les registres que nous avons dépouillés contiennent près de 1 300 procèsverbaux de visites d'églises, chapelles, hôpitaux et communautés diverses. Ce recueil a les caractères et les inconvénients d'un journal de voyage : souplesse, mais inconstance et lacunes, ce qui nous a empêchée de faire des études quantitatives. Le procès-verbal n'est pas la transcription complète de l'inspection, mais une liste exhaustive non méthodique des points critiqués par le visiteur; cette forme négative traduit imparfaitement l'inspection et nous réduit

pour le reste à des suppositions.

La préparation de la visite est déclenchée par l'expédition du mandement épiscopal; dès réception, le curé avertit fidèles et ecclésiastiques du lieu de s'apprêter, et la veille de la visite prépare son église. L'archevêque organise ses tournées à partir d'une ville d'où il rayonne pour inspecter les paroisses voisines. La visite se décompose en cérémonial de réception, rituel préliminaire, inspection, reddition des ordonnances, administration du sacrement de confirmation. Cette visite, très rapide, ne devait guère permettre une inspection très approfondie.

# DEUXIÈME PARTIE

## **BILAN**

## CHAPITRE PREMIER

#### INSPECTION DES LIEUX

Monseigneur de La Rochefoucauld visite 794 églises et 487 chapelles. Les chapelles se divisent en trois catégories : domestiques, « votives », prieurales. Les chapelles domestiques sont les plus nombreuses, et généralement en meilleur état; les chapelles votives sont en moins bon état, les très mauvais états et les ruines se trouvent plus souvent pour les chapelles prieurales. La visite d'une chapelle est simplifiée, le cérémonial bref. Le visiteur examine l'état du bâtiment, l'abondance et la qualité de la décoration, exige la présentation des titres du propriétaire ou du titulaire; il tient à la limitation du culte privé et à la célébration régulière des offices. Il assure le maintien des lieux dans un état « décent » et la protection du sacré (il condamne les chapelles domestiques mal situées et les utilisations profanes) en imposant les travaux nécessaires, garantis par la menace ou la proclamation de l'interdit.

Les églises visitées sont paroissiales, succursales, prieurales, collégiales (23 visites), abbatiales (13 visites). La visite de l'église commence par l'inspection du grand autel, généralement bien tenu, au contraire des autels secondaires, inspectés ensuite. Les linges, ornements et habits sacerdotaux ne sont jamais absents, mais rarement nombreux, souvent usés, parfois sales et mal entretenus. Les vases sacrés sont rarement nombreux, parfois d'une matière ou d'une forme incorrecte, souvent sales. Fréquemment les fonts baptismaux ne sont pas entourés d'une balustrade, ni fermés à clef, ni protégés par un dais; y manquent aussi une armoire pour les huiles, et une image du baptême du Christ. La sacristie, quelquefois absente, est souvent trop petite, la chaire et le confessionnal, généralement présents, sont parfois en mauvais état. Le visiteur examine

l'état intérieur et extérieur du bâtiment, la qualité et la quantité de la décoration; il condamne les statues et toutes images « indécentes », et les utilisations profanes de l'église. La majorité des églises est dans un état passable : le bâtiment est à peu près entretenu, le mobilier et la décoration indigents.

## CHAPITRE II

# CONTRÔLE DU CADRE

Là où la fabrique existe, le visiteur s'efforce de la développer (ce sont en général de très petits organismes au budget réduit) et d'en garantir une bonne gestion en exigeant une tenue rigoureuse des comptes; il veille à éviter les confusions entre les biens de la fabrique et de la cure. Il essaie de régulariser l'institution au niveau du diocèse, mais se heurte à la variété des situations et au désordre de la pratique.

Malgré les ordonnances royales, l'archevêque trouve beaucoup de cimetières ouverts; il doit tolérer les inhumations dans l'église, mais en rappelle les règles et le tarif. Il inspecte les registres paroissiaux, impose aux curés l'observation des ordonnances royales. Le contrôle de l'enseignement n'apparaît qu'avec une seule mention de maître d'école, et l'instruction des filles dans certains hôtels-Dieu.

Trente-quatre établissements charitables sont visités, hôpitaux, hôtels-Dieu, et maladreries. Les établissements anciens paraissent en décadence, les créations du XVIIIe siècle, plus actives, assurent parfois aussi l'enseignement. Le visiteur essaie de garantir la régularité de leur gestion en remaniant les règlements et en uniformisant les systèmes d'administration. La bienfaisance individuelle peut toujours s'exprimer par les fondations de charité, dont les revenus cont gérés selon les lieux par le curé, la fabrique, des Dames de la charité ou des congrégations charitables; les situations varient, de l'incurie à l'activité ordonnée et efficace.

# CHAPITRE III

#### INSPECTION DES PERSONNES

L'archevêque inspecte quelques groupes d'ecclésiastiques, communautés, chapitres, abbayes, mais surtout des curés. Des fautes sont relevées (abandon de paroisse, non-résidence, irrégularité, chasse, ivrognerie et luxure) et des activités interdites (festins, procès, activités séculières); des paroissiens se plaignent de la brutalité et de la cupidité de leur curé. Toutes ces fautes sont des exceptions, comme les quelques cas signalés de curés zélés. Nous ne savons rien des autres, que nous supposons dans une honnête médiocrité.

Nous avons peu de renseignements sociologiques sur la population. Les sages-femmes sont souvent mentionnées (elles sont absentes dans 12 % des paroisses), parfois les seigneurs. Les fidèles se montrent quelque peu récalcitrants à l'égard du catéchisme et des prônes (ils sont souvent taxés d'ignorance) et aussi des jours chômés, mais ne marquent pas d'opposition à la fréquentation des sacrements et de l'office dominical, malgré quelques incorrections (abandon de l'église pour les chapelles, messe mal suivie, profanation des fonts pendant l'office). Parmi les pratiques facultatives, les manifestations traditionnelles de la dévotion (culte des reliques, confréries, processions et pèlerinages) ont tendance à dégénérer en « assemblées » profanes. Ces « assemblées scandaleuses » et quelques pratiques superstitieuses sont pourchassées par l'archevêque comme « abus ». Celui-ci ne saisit apparemment pas les tendances de la dévotion des habitants, auxquels il essaie d'imposer sa conception personnelle de la religion.

# CONCLUSION

De ces renseignements rassemblés sur l'état des édifices du culte, le cadre de la vie paroissiale et la situation spirituelle du clergé et des fidèles, nous tirons une certaine image de la vie d'un diocèse de France au XVIII<sup>e</sup> siècle.

# ANNEXES

Procès-verbaux. — Tableaux de l'état des églises et chapelles par tournées annuelles. — Tableau des reliques et descriptions de leur visite. — Table des paroisses visitées. — Table des chapelles visitées. — Table onomastique des curés.